

Éducation prioritaire : un rapport de la Cour des comptes aux petits oignons pour le gouvernement

samedi 27 octobre 2018, par [BILLARD Cathy](#) (Date de rédaction antérieure : 24 octobre 2018).

La Cour des comptes vient de publier un rapport sur le bilan de l'Éducation prioritaire [1] qui, c'est un hasard, concorde parfaitement avec les discours de « priorités éducatives » de Macron et de son ministre Blanquer.

Le rapport de 200 pages se veut un bilan des politiques mises en œuvre depuis 1981 pour « réduire les écarts de réussite scolaire lié aux origines sociales ou à leur lieu de scolarisation » synthétisé par la fameuse formule « donner plus à ceux qui ont moins ». Le budget de l'éducation prioritaire pour les écoles et les collèges pour 2017 concerne 20 % des enfants scolarisés et représente 1,657 milliard d'euros, pour un total avoisinant les 50 milliards.

Bilan plombé par l'aggravation des inégalités sociales

Pour la Cour des comptes, l'objectif de réduction des inégalités est loin d'être atteint. L'ambition était d'atteindre une différence de réussite de 10 % entre les écoles et collèges classés éducation prioritaire et les autres. Or en collège, la différence en français et mathématiques varie, selon les années, entre 20 et 35 %. Mais le rapport est obligé de reconnaître que sans les moyens supplémentaires, le fossé serait bien plus profond.

L'analyse des causes est intéressante. La Cour des comptes reprend les chiffres de l'Observatoire national des politiques de la ville sur les territoires en difficulté : « Le taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté y a atteint 42,6 % en 2013 alors qu'il y était de 30,5 % en 2006, la part des allocataires du RSA socle (25,5 % en 2016) y est deux fois plus importante que dans le reste du pays (12,6 %) et le taux de chômage s'y situait à 25,3 % en 2016 contre 20 % douze ans plus tôt. » Ce qui a évidemment des incidences majeures sur la situation des enfants, la confiance qu'ils ont en eux et leur disponibilité aux apprentissages.

Ensuite le rapport pointe la diminution du nombre d'enfants par classe comme un élément déterminant dans la réduction des inégalités scolaires. Or, dans les écoles éducation prioritaire, il n'y a que 2 enfants de moins par classe (4 dans les collèges). En effet, les quartiers populaires sont beaucoup plus jeunes que les autres... Enfin le rapport pointe l'enjeu des moyens humains : les enseignantEs affectés en éducation prioritaire sont les plus jeunes, les plus précaires (13 % de contractuelEs au lieu de 4 %) et le fonctionnement épuisant des établissements provoque des arrêts maladie peu ou pas remplacés, et un turnover que les politiques d'incitations financières via des primes ne peuvent limiter.

Aggraver les problèmes auxquels on prétend répondre

Les propositions (« 17 orientations et recommandations ») correspondent (miracle !) précisément aux pistes de réformes du ministère. L'orientation générale est de travailler à moyens constants,

donc d'opérer des transferts. Pour commencer, reprendre la préconisation de 2015 de cette même Cour des Comptes : supprimer tous les dispositifs d'Éducation prioritaire dans les lycées. Une mesure désastreuse pour des lycées confrontés aux explosions de violence qui font la Une de l'actualité et donnent l'occasion au renforcement de mesures sécuritaires, sources d'un accroissement de la défiance, voire plus, d'une partie de la jeunesse contre l'école.

Ensuite, augmenter les moyens en primaire (extension des classes à 12 si chères à Macron) pour justifier de les diminuer au collège. Enfin, modifier la gestion des moyens en développant l'autonomie des établissements. Et c'est du lourd : transformer chaque réseau (-collège + écoles qui en dépendent) en établissement public, dirigé par le chef d'établissement du collège qui gérerait les moyens, et donc lui donner les moyens de recruter les personnels sur des postes à profil.

Une nouvelle fois, ce rapport fait la démonstration d'une logique : pas question de remettre en cause les inégalités sociales, ni la violence générée par le manque d'espoir. Au contraire, il s'agit d'ajouter une couche de désarroi en ne cherchant des éléments de prétendue compensation que dans l'arsenal de la mise en concurrence des établissements et des enseignantEs, avec pour aboutissement la négation du droit à l'éducation. Il est temps de passer de la colère à la révolte.

Cathy Billard

P.-S.

• Créé le Mercredi 24 octobre 2018, mise à jour Jeudi 25 octobre 2018, 13:20 :
<https://npa2009.org/actualite/education/education-prioritaire-un-rapport-aux-petits-oignons-pour-le-gouvernement>

Notes

[1] En ligne sur le site de la Cour des comptes. :
<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/leducation-prioritaire>